

MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

PROLONGATION DE L'ARRETE PORTANT SUR LA RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE BD AMBROISE CROIZAT.

Arrêté de Police N° 31/2018 du 12 avril 2018.

Le Maire de la Commune de GUESNAIN Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par le groupe SNEF, Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté n° 103/2017 du 26 décembre 2017 afin de prendre toutes les mesures de nature à assurer le bon ordre et la sécurité sur le Boulevard Ambroise Croizat dans le cadre du déploiement du réseau Fibre Optique.

## ARRETE

ARTICLE 1

L'arrêté N° 103/2017 du 26 décembre 2017 est prorogé jusqu'au mardi 26 juin 2018.

**ARTICLE 2** 

Les dispositions de l'arrêté du N° 103/2017 du 26 décembre 2017 restent inchangées.

Fait à GUESNAIN, le 12 avril 2018

Le Maire, Maryline Lucas

